

Archives communales de Montsinéry-Tonnégrande

Etat civil de Montsinéry

Déclarations de naissance, mariage et décès des esclaves

3E 1/1* 1834

© Commune de Montsinéry-Tonnégrande, tous droits réservés

Déclaration de Décès.

Petit Cayenne, le 15 Janvier 1794.

Monsieur Charles-Louis, Commandant de quartier de Saint-Jean
Conformément à l'ordonnance, je soussigné, Monsieur le Commandant de quartier
faire la déclaration de la mort du Nègre, Homme libre, qui a eu lieu
hier soir à onze heures, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très
humble serviteur. Signé, Leslogé.

En Conformité de l'ordonnance Royale du quatre-vingt trois cent
quatre-vingt et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du
17 Novembre dernier. Le Mercredi, quinze du mois de Janvier mil
sept cent quatre-vingt quatre, après avoir inscrit son nom, l'âge et le lieu de
sa naissance, il a été par moi autorisé à faire
inhumer au lieu de sépulture, sur son habitation, son esclave de Nègre
libre, âgé de cinquante neuf ans, décédé sur son habitation le
Mardi quatorze du courant à onze heures. Le présent acte de
déclaration avec un des registres sera tenu au greffe du Siège Royal,
Le Commandant de quartier de Saint-Jean.

Leslogé

Déclaration de Naissance

Aujourd'hui, jeudi, vingt-trois du mois de Janvier de l'an
mil-huit cent-trente-quatre, Pardevant nous Charles-Louis
Nègre, homme libre, commissaire commandant de quartier de Saint-
Jean, est comparue la demoiselle Thérèse, dite Dureau, habitante
au dit quartier, laquelle a déclaré qu'elle a donné naissance
à un enfant de sexe masculin, que l'on a nommé Noël: le
quatre dix-huit dudit mois de Janvier de l'année présente
à Thérèse et André, accouchée d'un enfant de sexe masculin
qu'elle a nommé Jean-François. Leditte déclaration a été
faite en l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de
Monsieur le Gouverneur. Leditte déclaration a été inscrite
sur le double du registre de son bureau et déposée au
greffe du Siège Royal: ce qui a été déclaré et attesté
conformément à l'usage, à déclaré, vu l'arrêté signé,
Ce jour date mais et en que debue.

Leslogé

163
Déclaration de Naissance

Ce jour d'hui Lundi vingt quatre du mois de Février
de l'An mil huit cent trente quatre; Conformément à
l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente
trois et en exécution de l'arrêté de M. le Duc de Nemours
du six novembre dernier; Le Sieur Duchesne, propriétaire
du quartier de Haut Sirey, par son fils
de date du vingt trois du courant, a déclaré qu'il
est sept. du courant. Sa femme nommée Clara est de sa
habitation accouchée d'un enfant du sexe masculin
qui s'appellera Gaetan. en St. Gaetan, le Doyen de la dite
Déclaration avec son de Registre, aura lieu au greffe
du Siège Royal;
Le Commissaire Commandant du quartier de Haut Sirey.

Gaetan

Déclaration de Naissance

Ce jour d'hui Vendredi sept du mois de Mars de l'An
mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnan-
ce Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en
exécution de l'arrêté de M. le Duc de Nemours, du six
novembre dernier. Et comparu M. le Juge Jean Marie
Guillaume Cabanne, lequel nous a déclaré que
le six du dit mois de Mars à deux heures de relevée
la siegelle nommée Thérèse est accouchée d'un habitant
M. le Sieur Jacques appartenant à M. le Duc de Nemours
régulant à Paris; d'un enfant du sexe féminin,
après avoir inscrit sur deux Registres la Déclaration de
son être au de Registre, déposé au greffe du Siège Royal
M. le Duc de Nemours à signer avec nous après lecture,
Le Commissaire Commandant du quartier de Haut Sirey.

M. Cabanne

Gaetan

Declaration de Naissance

Le jour du Samedi quinze du mois de Mars mil huit cent trente quatre Conformément à l'ordonnance Royale et en l'exécution de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur; intervenue au dit Registre; Le Sieur Virgile habitant propriétaire au quartier de Mont-Sinoy, par sa lettre en date du quinze du dit mois de Mars, nous a déclaré que le quatorze du courant, à six heures du matin, sa femme nous a présenté et accouché d'un enfant du sexe masculin; l'adépôt de l'adite Declaration avec un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal, -
Le Commandant du quartier de Mont-Sinoy

Virgile

Declaration de Décès

Le jour du Samedi dix du mois de Mars mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale et en l'exécution de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur; intervenue au dit Registre; La Dame Marie habitante propriétaire au quartier de Mont-Sinoy, par sa lettre en date du dix de ce mois de Mars nous a déclaré que le quinze du courant à six heures de la matinée son frère nous a présenté franc de tout âge de trente trois ans et de l'âge de l'adite Declaration avec un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal, -
Le Commandant du quartier de Mont-Sinoy

Marié

163 Déclaration de Naissance

(163)
Aujourd'hui Lundi, dix sept du mois de Mars de l'an
mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur, en date du six novembre mil huit cent trente
trois, E. Lakasne, puis Mad. St. J. Jérôme St. J.
habitante propriétaire au quartier de Mont Suroy
nous à déclaré que la quinzaine du mois de Mars de l'an
précédent, une fille est accouchée d'un enfant du sexe
masculin; le dépôt de la dite déclaration avec un
des registres aura lieu au greffe du Siège Royal,
le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suroy,



Déclaration de Décès

(163)
Aujourd'hui Lundi, dix sept du mois de Mars de l'an
mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale, et en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur, en date du 6 novembre 1833, M. Nicolas
Négissier d'habitation Mont Jacques appartenant
à M. Guénot négociant à Rouen; nous à déclaré
que le père du cadavre la vieillesse nommée Henriette
est décédée sur le territoire de Mont Suroy, à trois heures de
relevé; le dépôt de la dite déclaration avec un
des registres aura lieu au greffe du Siège Royal,
le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suroy



Declaration de Naissance,

Le jour d'hui Lundi dix sept du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de l'Isle du Cap au nombre mil huit cent trente trois, M. Cresson (cadet) Régisseur de l'Habitacion de St. Louis au Cap, en vertu de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur, par la lettre ordonnée du dix sept du courant, nous a déclaré que la négresse nommée Sarah. Est accouchée le treize du dit mois de Mars, d'un enfant du sexe masculin, le dépôt de ladite déclaration avec un double Registre aux archives au Greffe du Siège Royal, le Commissaire Commandant du quartier de St. Louis.

Cresson

Declaration de Décès,

Le jour d'hui mardi dix huit du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur, ordonné du dix novembre mil huit cent trente trois, C. Malan, pour Madame exercee de la Rochelle, habitante et propriétaire au quartier de St. Louis au Cap, par la lettre ordonnée du dix huit du courant, nous a déclaré que le sieur nommé Picquet, âgé de quatre vingt quatre ans est décédé le dix huit du dit mois de Mars, à quatre heures de la matinée, le dépôt de ladite déclaration avec un double Registre aux archives au Greffe du Siège Royal, le Commissaire Commandant du quartier de St. Louis.

Cresson

4.

Déclaration de Décès

Ce jour'hui mercredi dix-neuf du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur, en date du sixième de mil huit cent trente trois, Et comparant à Monsieur Chérel, dit Doust, habitant au quartier de Mont-Sièges, laquelle nous a déclaré que le lundi dix sept du courant, la vénérable femme Adèle âgée de trente quatre ans, appartenant aux Heritiers Dominique, est décédée à cinq heures de la matinée, l'édite déclaration a été inscrite au double de deux Registres, le dépôt d'un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal; et de l'édite déclaration interpellée Conformément à l'art. 6, en décharge nous avons signé,
Le Commissaire Commandant au quartier de Mont-Sièges,

Montsé

Déclaration de Naissance

Ce jour'hui vendredi vingt six du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre; Conformément à l'ordonnance Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du sixième de novembre mil huit cent trente trois, M^r Auguste habitant propriétaire au quartier de Mont-Sièges, par sa lettre en date du vingt six du courant, nous a déclaré que la vénérable femme Marceline est accouchée le vingt six dit mois de Mars à neuf heures du soir d'un enfant du sexe féminin, le dépôt de l'édite déclaration avec un des Registres aura lieu au Greffe du Siège Royal, et le Commissaire Commandant au quartier de Mont-Sièges.

Montsé

Déclaration de naissance.

Ce jour Mercredi vingt six du mois de Mars de
l'année mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur du six novembre mil huit cent trente
trois, M. Matthioli, père, habitant propriétaire au quartier
de Mont-Sinon, par son acte en date du vingt cinq du
courant, nous a déclaré que la susdite nommée
Stéphanie, âgée de vingt un ans, a présentement
est la fille légitime de M. et de M^{me} Elisabeth Cathrine
est accouchée de son habitation le samedi vingt deux
du dit mois de Mars à sept heures trois quarts
du soir, d'un enfant du sexe masculin; l'a déposé
à l'adite déclaration avec un des Registres aux
lieux au Greffe du Siège Royal,
Le Commandant du quartier de Mont-Sinon

Gautier

Déclaration de décès.

Ce jour Vendredi trois du mois d'Avril de l'année mil
huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale et en exécution de l'arrêté de Monsieur le
Gouverneur du six novembre mil huit cent trente
trois, M. Bernier, Régisseur de l'habitation Mont-Jacques
appartenant à M. Édouard, Guénel, régisseur à Rouen,
par son acte en date du deux du courant, nous a déclaré
que l'enfant de la susdite nommée Thérèse, est ex-
périmenté le cinq du mois de Mars dernier, nommée
Corine est décédée le huitième de Mars dernier
la déposé à l'adite déclaration avec un des Registres aux
lieux au Greffe du Siège Royal,
Le Commandant du quartier de Mont-Sinon

Gautier

1163
Déclaration de Naissance.

Ce jour de'hui dimanche seize du mois d'avril. Mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent quatre-vingt, et à l'arrêté local du six novembre de la même année; Le sieur Nicolas pour habitant propriétaire au quartier de Mont-Sénery, nous a déclaré par sa lettre du quatre Mars dernier, qui nous est parvenue. Et pour que le Négre nommé Martin, âgé de l'écarterie quatre-vingt ans, son épouse, et accouché par son habitation de Bell. né, le vingt huit du mois dernier à six heures du matin. En foi de quoi nous avons dressé le présent acte par triplicata, et avons signé.

Le Vicé-Président Commissaire Commisnaire du quartier de Mont-Sénery.

D. Mathieu

Déclaration de Naissance

Ce jour de'hui le dix sept au du mois d'avril. Mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent quatre-vingt, et à l'arrêté local du six novembre de la même année; Le sieur Nicolas pour habitant propriétaire au quartier de Mont-Sénery, nous a déclaré par sa lettre du vingt du courant, que la Négresse nommée Babat son épouse, et accouchée par son habitation de Bell. né, le dix huit du présent mois, d'un enfant du sexe féminin, qui sera nommé Félicie.

En foi de quoi nous avons dressé le présent acte par triplicata, et avons signé.

Le Vicé-Président Commissaire Commisnaire du quartier de Mont-Sénery.

D. Mathieu

Déclaration de Noël

N. t. d'après l'acte
en nominal, par lequel
a été déclaré et déclaré
tout tont d'après l'acte à
certaines conditions de
marché de marchandises
dans le département de
la Seine et de l'Yonne
ou de la Seine et de
la Somme

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq du mois d'Avril. Mil huit
Cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale en ce qui concerne Noël
huit cent trente trois, et à l'arrêté Royal du 17 Novembre 1790, le Sieur
Adolphe dit Lape, Procureur au quartier de Nord, premier Nord, a déclaré
par sa lettre du six sept en Courant, qui nous est parvenue le jour, que le
Miquillon, Noémie Cuvée âgé de vingt ans, dépendant de son lot judiciaire
dit de Noël, Yonne, y est déclaré le même jour à deux heures du matin.
En foi de quoi nous avons dressé le présent acte, en triple copie, et
avons signé.

Le Lieutenant Commissaire, Commandant du quartier de Nord, premier Nord
L. Hattwick

Déclaration de Noël

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq du mois d'Avril. Mil huit
Cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale en ce qui concerne Noël
huit cent trente trois, et à l'arrêté Royal du 17 Novembre 1790, le Sieur
Adolphe dit Lape, Procureur au quartier de Nord, premier Nord, a déclaré
par sa lettre de ce jour, que la Miquillon, Noémie Cuvée âgé
de vingt trois ans, appartenant à la Demoiselle Célestine dit Chaulouel,
sa mère, est déclaré sur l'abolition dite sans Noël, le vingt trois du
Courant à six heures du matin.

En foi de quoi nous avons dressé le présent acte, en triple copie,
et avons signé.

Le Lieutenant Commissaire, Commandant du quartier de Nord, premier Nord
L. Hattwick

1773
Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mercredi Sept du mois de Mai de l'an mil
Sept Cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre-vingt mil huit cent trente trois, et au décret de l'Assemblée
Générale du Sieur notaire de ce lieu. Mademoiselle Marie-Anne de la Motte
du Sieur de la Motte, veuve à déclarer, qu'elle a vu le Commandeur
nommé Sidor, âgé de cinquante-huit ans, décédé à son
habitation dite de la Motte, à la Nouvelle-France, le
Mout Sidor, le quinze février dernier, le dépôt de la dite
déclaration avec un double de ce Registre, au greffe
du Siège Royal de cette Colonie de Cap-Haïtien, par le
le Commissaire Commandant du quartier de Mout Sidor.

(Signature)

Déclaration de Naissance

Aujourd'hui Jeudi vingt deux du mois de Mai de l'an mil
Sept Cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre-vingt mil huit cent trente trois, et au décret de l'Assemblée
Générale du Sieur notaire de ce lieu. Mademoiselle Marie-Anne de la Motte
habitant propriétaire au quartier de la Motte, à
Mout Sidor, m'a déclaré par sa lettre du vingt un
du courant, que sa fille nommée Thérèse, épouse de
le sieur nommé Jean-Baptiste de la Motte, est accouchée de
son habitation dite de la Motte, le vingt deux du courant, d'un
enfant du sexe féminin, qu'elle a nommée Eulagie.
Le dépôt de la dite déclaration avec un double de ce Registre
aura lieu au greffe du Siège Royal de cette Colonie de
Cap-Haïtien, par le
le Commissaire Commandant du quartier de Mout Sidor.

(Signature)

Declaration de Naissance

Aujourd'hui Lundi vingt Six du mois de Mars de l'an mil huit cent trente quatre. Le Gouvernement de l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, et un décret de l'Assemblée Local du dix novembre dernier. M. Leclau glade habitant propriétaire au quartier de Nivernais Mont Suissey, nous a déclaré par sa lettre en date du vingt deux du courant, qu'il nous est parvenu une copie, que la siegelle mentionnée. Et accouché d'un enfant d'adame Madeline, qui sera nommée Adolphe, le dépôt de ladite déclaration avec un en deux registres aura lieu au greffe du sieg Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey.

M. Leclau

Declaration de Decès

Aujourd'hui Lundi de ce du mois de Juin de l'an mil huit cent trente quatre. Le Gouvernement de l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, et un décret de l'Assemblée Local du dix novembre dernier. Madame veuve M. de habitante propriétaire au quartier de Mont Suissey, nous a déclaré par sa lettre en date du six du courant, qu'il nous est parvenu ce jour que la siegelle mentionnée. Et âgée de vingt trois ans. C'est de son union avec J. P. J. J. et de son âge mentionné par son acte de mariage, et déclaré d'un enfant d'adame et de la dame de ce nom.

Le dépôt de ladite déclaration avec un en deux registres aura lieu au greffe du sieg Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey.

M. de

1665

Déclaration de Dées

Aujourd'hui, lundi sixième du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Poirier, veuve habitant propriétaire au quartier et Rivière de Saint-Léon, nous a déclaré par son lettre en date du huit de ce mois, qui nous est parvenue ce jour, que son âge est de ans, comme l'âge de trois ans est déclaré sur son habitation à la Ville de Saint-Léon de ce mois, et qu'il s'agit de sa femme. Le dépôt de ladite déclaration avec son acte dans le registre municipal au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne plus au bas de cette page.

M. le Comissaire Commandant du quartier de Saint-Léon.

[Signature]

Déclaration de Dées

Aujourd'hui, lundi sixième du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Poirier, veuve habitant propriétaire au quartier et Rivière de Saint-Léon, nous a déclaré par sa lettre en date du six de ce mois, qui nous a été remise ce jour, que son âge est de ans, comme l'âge de trois ans est déclaré sur son habitation à la Ville de Saint-Léon de ce mois, et qu'il s'agit de sa femme. Le dépôt de ladite déclaration avec son acte dans le registre municipal au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne plus au bas de cette page.

M. le Comissaire Commandant du quartier de Saint-Léon.

[Signature]

Declaration de décès.

Aujourd'hui Samedi vingt un du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et à l'ordonnance locale du six novembre dernier, M. Rouven Régisseur de l'habitation Mout' Jacques Sida au quartier des Nègres de Mout' Sirey, nous a déclaré par sa lettre du vingt de l'an mil huit cent trente quatre, que le sieur nommé Etienne âgé de vingt ans est décédé à l'habitation de ce dit Mout' Sida le dix huit du dit mois de juin, Lequel de l'adite déclaration avec un de deux Registres annuels ou l'un des registres Royaux de cette Colonie de Cayenne Guyane française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mout' Sirey,

Contre

Declaration de naissance.

Aujourd'hui Samedi vingt un du mois de juin de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois et à l'ordonnance locale du six novembre dernier, M. Rouven Régisseur de l'habitation Mout' Jacques Sida au quartier des Nègres de Mout' Sirey, nous a déclaré par sa lettre du vingt de l'an mil huit cent trente quatre, que la siegrette nommée Victoire dite Seruette est accouchée le dix huit du dit mois de juin, d'un enfant du sexe féminin, qui a nommé Bébé, Lequel de l'adite déclaration avec un de deux Registres annuels ou l'un des registres Royaux de cette Colonie de Cayenne Guyane française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mout' Sirey,

Contre

Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mardi premier du mois de juillet de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, et en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Westphal, habitant propriétaire au quartier de Niviers de Mont Sirey, nous a déclaré par la lettre du trente juin dernier que son épouse le nommé le veuf de âge de cinquante trois ans, est décédée sur son habitation dite St. Louis le vingt trois juin dernier à trois heures de la nuit et a été inhumée le même jour, le dépôt de ladite déclaration aura lieu dans le Registre de l'Etat civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guayana Française, Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Sirey,

Westphal

Déclaration de Décès

Aujourd'hui Mercredi sept du mois de juillet de l'an mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente trois, en exécution de l'arrêté local du six novembre dernier, M. Mathieu, père, habitant propriétaire au quartier de Niviers de Mont Sirey, nous a déclaré par la lettre du huit du courant que la respectable veuve Mathieu de nation sœur de âge de cinquante ans, décédée sur son habitation dite le petit Sirey, trois heures du soir de juillet à deux heures de l'après midi et a été inhumée le même jour à deux heures de l'après midi au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guayana Française, Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Sirey,

Mathieu

Déclaration de naissance,

Ce jour d'hui mercredi vingt trois du mois de juillet et
mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance
Royale du quatre août mil huit cent trente trois, et en exécution
de l'arrêté local du dix novembre dernier, l'abbé Adelaïde,
Doyen de Welby, habitant et propriétaire au quartier de Rivière
de Mont-Désir, a soussigné et déclaré par son billet daté
de ce jour, que la respectable nommée Veronique Est
exclachie, née à son habitation de Montagny Champagne,
d'un enfant du mariage de son père, qui est le sieur Toule
nou de Mont-Désir, et de sa femme, déclarée en
ce sens dans les Registres aura lieu au Greffe du Siège
Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française
Le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Désir



Déclaration de décès, de

— nommée Chérakade et Felicie, de l'hab. de la V. Raymond, —

Ce jour d'hui vendredi premier du mois d'août mil huit
cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre
août mil huit cent trente trois, et en exécution de l'arrêté local
du dix novembre dernier, l'abbé Isaac Normand, habitant
au quartier de Rivière de Mont-Désir, a soussigné et déclaré par
sa lettre datée de ce jour, que la nommée Chérakade âgée
de six ans, et la petite fille de six ans et trois mois, dite
nommée Felicie âgée de six ans et trois mois, sont
quelles qu'elles soient, décédées, toutes les deux dans
l'habitation Rivière Providence appartenant à son frère
le sieur et curé Normand, par son testament de son dit
Le dit est déclaré en exécution avec son dit dans les Registres
aura lieu au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne
Guyane Française.

Le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Désir,



11.
Déclaration de naissance

Aujourd'hui, mercredi trois du mois de Septembre de l'an mil huit cent trente deux, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, les Sieurs Demouré Négissier et de l'habitation Mout-Jacquard de ce quartier de Nériès du Mont Sincere, nous en déclarant par la présente acte au deux du cent quatre vingt sixième M. Marie à accouché d'un enfant d'un sexe féminin qui sera appelé Agnès; le dépôt de la dite déclaration avec un double Registre aura lieu au greffe du siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française le Comissaire Commandant du quartier de Mont Sincere,

[Signature]

Déclaration de naissance

Aujourd'hui, mercredi dix Sept du mois de Septembre mil huit cent trente quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. S. Nériès habitant propriétaire au quartier de Nériès du Mont Sincere, nous en déclarant par la présente acte au deux du cent sept du cent quatre vingt sixième M. Marie à accouché d'un enfant d'un sexe masculin à qui il a donné le nom de Pierre Pierre; le dépôt de la dite déclaration avec un double Registre aura lieu au greffe du siège Royal de cette Colonie de Cayenne Guyane Française le Comissaire Commandant du quartier de Mont Sincere,

[Signature]

Declaration de Dées

M. de la Roche-Beaucourt, Juge de la Colonie de Cayenne Française.

Le jour d'hui, samedi vingt et septiesme mil huit cent
treize, quatre, Conformément à l'ordonnance Royale du
quatre août mil huit cent treize, trois, et à l'exécution
de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. de la Roche-
Beaucourt, nous a déclaré par la lettre ci-dessus du dix huit
septiesme d'ice année, une herse ou Crête appartenant à
M. de la Roche-Beaucourt, habitant à la ville de Cayenne au
quartier d'Orléans; et d'ice le dix huit du courant
à l'habitant de la paroisse de Saint-Jacques, habitant à
Mad. de la Roche-Beaucourt, située au quartier de Saint-
Jacques; le dépôt de ladite déclaration avec un double
Registre au Greffe du Juge Royal de cette Colonie
de Cayenne Française.

(Signature)

Declaration de Dées

Le jour d'hui, lundi vingt deuxiesme de septembre
mil huit cent treize, Conformément à l'ordonnance Royale
du quatre août mil huit cent treize, trois, et à l'exécution
de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. de la Roche-
Beaucourt, nous a déclaré par la lettre ci-dessus du dix huit
septiesme d'ice année, une herse ou Crête appartenant à
M. de la Roche-Beaucourt, habitant à la ville de Cayenne au
quartier de Saint-Jacques; et d'ice le dix huit du courant
à l'habitant de la paroisse de Saint-Jacques, habitant à
Mad. de la Roche-Beaucourt, située au quartier de Saint-
Jacques; le dépôt de ladite déclaration avec un double
Registre au Greffe du Juge Royal de cette Colonie de Cayenne
Française.

(Signature)

12

Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi vingt quatre Septembre mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre de ce mois M. Lesage habitant propriétaire au quartier de Rivière de Mont Suissey, nous a déclaré par la présente acte du quatre du courant: qu'il a été en dit lieu la d'entre nous une fille nommée Pauline et que son habitant dit lieu est l'apaisé Linné au dit quartier. accouchée d'un enfant du sexe féminin qu'elle a nommée Pauline. Le dépôt de ladite déclaration avec son double Registre aura lieu au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne le six au franc aile. Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey

Pauline

Déclaration de naissance

Aujourd'hui mercredi huit du mois d'octobre mil huit cent trente quatre. Conformément à l'ordonnance Royale du quatre août mil huit cent trente deux et en exécution de l'arrêté local du dix novembre de ce mois M. Mathieu Gère, habitant propriétaire au quartier de Rivière de Mont Suissey, nous a déclaré par la présente acte du quatre du courant: qu'il a été en dit lieu la d'entre nous une fille nommée Pauline et que son habitant dit lieu est l'apaisé Linné au dit quartier. accouchée d'un enfant du sexe féminin, auquel il a donné le nom de Pauline. Le dépôt de ladite déclaration avec son double Registre aura lieu au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne le six au franc aile. Le Commissaire Commandant du quartier de Mont Suissey

Pauline

Déclaration de naissance,

Aujourd'hui mardi dix huit octobre mil huit cent quatre-vingt quatre. Conformément à l'ordonnance royale du quatre août mil huit cent trente trois et en l'exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, M. C. habitant à nous déclaré par sa lettre en date de ce jour, que dans la nuit du six au dix sept du courant, l'enfant est né à la femme Stalle appartenant à Madame V^e Stalle holla, et son lieu d'habitation dite la maison sise au quartier St. Pierre de Mont-Sioux, accouchée par elle-même d'une fille nommée Stalle âgée de dix sept ans. La dite déclaration a été inscrite dans le Registre civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Française, et le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sioux

Stalle

Déclaration de décès,

Aujourd'hui mardi huit du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt quatre, Conformément à l'ordonnance royale du quatre août mil huit cent trente trois et en l'exécution de l'arrêté local du dix novembre dernier, le Sieur Blaise fils, habitant au quartier de Mont-Sioux, nous a déclaré par sa lettre en date du six du courant, que le jour du dit décès de décembre, que son épouse nommée Marie âgée de environ trente ans et décédée dans son habitation dite la maison de Mapey sise au quartier de Mont-Sioux; la dite déclaration a été inscrite dans le Registre civil au Greffe du Siège Royal de cette Colonie de Cayenne Française, et le Commissaire Commandant du quartier de Mont-Sioux

Blaise

111
165

Lors et arrêté par nous soussigné Commissaire
Commandant du quartier de Mont-Siècle, le présent Register
pour l'année 1835. Ce jourd'hui 1^{er} janvier 1835,
il résulte qu'il y a eu 11 naissances de
Chevaliers du quartier de Mont-Siècle à 19 individus,
les décès à 23 individus, les plus des naissances de
ce jourd'hui moi et au quel de l'année.

[Signature]